



DEMANDE de BOIS de CHAUFFAGE

(uniquement pour les personnes qui résident sur la Commune de Passy)

Année : **2008**

lire attentivement le verso du formulaire

NOM – Prénom :

ADRESSE complète :

Profession : n° de Téléphone :

Nature du bois demandé : Feuillus Résineux Mixte

Pour : Usage personnel Usage commercial

Cubage demandé : **stères**

Lieu d'exploitation souhaité :

Disposez-vous de : une tronçonneuse oui non

un tracteur ou véhicule tout terrain oui non

un treuil oui non

un mulet ou autre animal de trait oui non

Je m'engage à exploiter le bois attribué selon les conditions fixées par l'Office National des Forêts, à empiler les branches restantes, à respecter les jeunes semis et les arbres restants.

JE M'ENGAGE A NE PAS VENDRE LE BOIS OBTENU (sauf pour les demandes de bois à usage commercial).

LE NON RESPECT DE CES CLAUSES ÉLIMINERA TOUTE DEMANDE QUE VOUS POURRIEZ FORMULER ULTÉRIEUREMENT.

Fait à PASSY, le

signature

Réponse de la Commune de Passy (secrétariat des Services Techniques)

Votre demande de bois de chauffage a été retenue et transmise à l'agent de l'ONF, à savoir M. Jean-Claude LOUIS auprès duquel **vous devez prendre contact** (adresse : 1570 Route de Servoz – 74190 Passy **tél. 04.50.78.08.15**)

PASSY, le
Po. Le Maire, G. Petit-Jean Genaz

Les attributions de bois de chauffage sont accordées par une commission composée des représentants de l'ONF et de conseillers municipaux.

Cette commission se réunit plusieurs fois par an selon le nombre de demandes, les disponibilités en bois ou l'urgence des exploitations.

L'ONF fournit une estimation des disponibilités en bois et indique les lieux d'exploitation. La commission attribue les quantités de bois en fonction du nombre et de l'importance des demandes.

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce formulaire attentivement.

Veillez bien indiquer le nombre de stères souhaité, auquel cas un chiffre minimum sera retenu.

Pour mémoire :

3 stères = 1 moule

1 stère = 1 mètre cube d'encombrement (soit 0,6 à 0,8 m³)

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de posséder au minimum une tronçonneuse et un véhicule tout terrain. En effet, le bois situé en bordure de route, accessible avec une voiture ordinaire, est très rare.

Le prix est proportionnel à la difficulté d'exploitation du bois (celui à bon port est plus cher, celui à mauvais port est délivré en plus grande quantité et à moindre prix).

Par conséquent, il est de votre intérêt de vous équiper ou de vous associer avec d'autres personnes pour exploiter du bois à mauvais port.

Tout lot attribué, non terminé dans les délais impartis par l'ONF, entraîne l'élimination du bénéficiaire pour ses autres demandes à venir.

Si vous abandonnez votre lot, nous vous prions de bien vouloir le signaler à l'agent de l'ONF, dans les meilleurs délais, afin que ce lot puisse être attribué à une personne.